

Le pogrom de Iasi - Sur la responsabilité des autorités de l'état roumain dans la mise en scène, la préparation et l'exécution du pogrom de Iasi et sur l'établissement du nombre des victimes

Jean Ancel, Traduit du roumain par [Nicolas Véron](#) - [Revue d'Histoire de la Shoah 2011/1 \(N° 194\)](#), pages 143 à 171

<https://www.cairn.info/revue-d-histoire-de-la-shoah-2011-1-page-143.htm>

La responsabilité des autorités de l'Etat roumain

1Le pogrom contre les Juifs de Iasi fut accompli sur l'ordre explicite de Ion Antonescu, qui enjoignit le 27 juin 1941 au commandant de la garnison de la ville, le colonel Constantin Lupu, de faire évacuer l'ensemble des Juifs de la ville et d'abattre sans pitié tout Juif [\[3\]\[3\]Intervention personnelle du colonel Constantin Lupu auprès du...](#) qui ouvrirait le feu sur des soldats roumains ou allemands, et ce avant même que les Juifs aient été accusés d'avoir tiré sur l'armée.

2

Lorsque des coups de feu seront tirés depuis un immeuble d'habitation, cet immeuble sera encerclé par l'armée, tous ses habitants seront arrêtés à l'exclusion des enfants, et les coupables seront exécutés après une instruction sommaire [\[4\]\[4\]Nous n'avions jamais affirmé, jusqu'à la découverte, en juillet...](#)

3La IIe section du Grand État-Major et le Service spécial d'informations (SSI) préparèrent le terrain et fournirent le prétexte au massacre des Juifs de la ville. Des unités de l'armée allemande stationnées à Iasi aidèrent certes les Roumains à donner libre cours à leur passion antisémite, mais ce ne sont pas elles qui conçurent le pogrom. Il fut planifié en prenant exemple sur celui commis à Dorohoi au cours de l'été 1940, et non sur ceux que les nazis commençaient alors à exécuter en Europe orientale. Je dirais même que le pogrom de Iasi fut le prélude à l'assassinat de masse que commirent ensuite les nazis en Europe ; reste que, sans la présence de l'armée allemande en Roumanie, le régime Antonescu n'aurait probablement pas osé concevoir un plan de cette nature ni de cette ampleur. L'évacuation des Juifs de Iasi faisait partie d'un dessein secret, connu sous le nom de « Grand Plan », visant à mettre fin à la présence juive en Moldavie. Le « Grand Plan » devait être mené à bien parallèlement à l'extermination physique des Juifs de Bessarabie et de Bucovine, opération dont le nom de code était « nettoyage du terrain ». Ion Antonescu avait dévoilé en ces termes à ses ministres le sens du « Grand Plan » :

4

Mon intention [est] de mener une politique de purification de la nation roumaine [de ses éléments étrangers...] et de réaliser un peuple entièrement et homogènement roumain, y compris en Bessarabie et en Moldavie [\[5\]\[5\]Sténographie de la réunion du Conseil des ministres du 5....](#)

5Le 29 juin, date à laquelle devaient être évacués tous les Juifs de Iasi, leur nombre était compris entre 40 000 et 50 000 [\[6\]\[6\]Compte-rendu de l'appel téléphonique du préfet de Iasi, le...](#)

6 Était-il possible d'évacuer un si grand nombre de personnes dans un laps de temps aussi court ? Le camp de Targu Jiu était-il en état d'absorber tous ces gens, parmi lesquels se trouvaient des femmes et des enfants ? Disposait-on des moyens de transport nécessaires pour acheminer plusieurs dizaines de milliers de Juifs vers le sud de la Roumanie ? Autant de questions que ne se posa pas Ion Antonescu : il agit à l'encontre des Juifs comme s'il se trouvait pris de rage, et ce sont les Allemands qui, pour des raisons d'organisation, l'empêchèrent de mener dès 1941 le « Grand Plan » à son terme.

7 Le pogrom de Iasi fut planifié par les mêmes organes qui planifièrent la liquidation des Juifs de Bessarabie et de Bucovine du Nord ; les mêmes qui conçurent l'ordre donné à la gendarmerie de « nettoyer le terrain » et les « ordres spéciaux » reçus par les unités militaires ; les mêmes qui entreprirent d'ameuter contre les Juifs les paysans des villages de Bessarabie avant même la conquête de ce territoire par l'armée [\[7\]\[7\]Planul pentru inlaturarea elementului iudaic de pe teritoriul...](#). L'ordre de « nettoyer le terrain » fut lu à Roman, Galati et Falticeni les 17 et 18 juin, devant les commandants et officiers des unités de gendarmerie qui devaient se déployer en Bessarabie et en Bucovine du Nord, par le général Picky Vasiliu, inspecteur général de la gendarmerie. Il était notamment prévu d'« exterminer sur place tous les Juifs se trouvant en territoire rural » et d'« enfermer dans des ghettos les Juifs vivant en territoire urbain » [\[8\]\[8\]Cité dans le réquisitoire prononcé contre Constantin Popoiu,...](#). Les chefs des 360 policiers envoyés à Iasi, et qui appartenaient à des unités destinées à retourner en Bessarabie, avaient reçu, eux aussi, l'ordre de « nettoyer le terrain » et savaient ce qu'il fallait entendre par là – ce qui les autorisait à faire fi de toute retenue.

8 La première mesure du « Grand Plan » fut l'ordre donné le 19 juin par Ion Antonescu lui-même au chef du Grand État-Major, le général Steflea :

9

Que soient identifiés région par région [de Moldavie] tous les youpins, agents communistes ou sympathisants. Il faut que le ministère de l'Intérieur les connaisse, afin de pouvoir leur interdire de circuler et d'être en mesure de faire d'eux ce que j'ordonnerai *quand viendra le moment opportun* [\[9\]\[9\]Ordre confidentiel et personnel du président du Conseil des...](#)

10 La deuxième mesure fut l'ordre, donné le 21 juin par Ion Antonescu au ministère de l'intérieur, d'évacuer les Juifs de tous les villages de Moldavie et d'interner une partie d'entre eux au camp de Targu Jiu, dans le sud de la Roumanie. Cet ordre fut mis à exécution dès le 18 juin, le jour même où Picky Vasiliu dévoilait aux chefs des légions de gendarmerie l'ordre de « nettoyer le terrain » en Bessarabie.

11 La troisième mesure, qui fit, du jour au lendemain, de tous les Juifs de Iasi des collaborateurs potentiels de l'« ennemi soviétique », justifiant *a priori* les actions de représailles contre des rebelles qui ne l'étaient pas encore, fut l'ordre spécial transmis le 27 juin par la direction des services de sécurité à l'inspection régionale de la police de Iasi :

12

Étant informé que chez certains Juifs se trouvent des armes et munitions cachées, je vous prie de bien vouloir vous disposer à effectuer immédiatement la perquisition

rigoureuse et minutieuse des *logements de la population juive* afin de vérifier si nous n'aurions pas affaire à une entreprise d'armement de cette population [\[10\]\[10\]Ordre de la direction de la Sécurité \(Direction générale de la...](#)

[13](#)Cet ordre, qui émanait également de Ion Antonescu, eut pour effet de refermer complètement le cercle autour de la minorité juive de Iasi. Tous les organes politiques et militaires étaient ainsi prévenus contre un « ennemi » qu'ils avaient le devoir de traquer sans délai, carte blanche leur étant donnée quant au traitement à lui réserver (y compris les exécutions de masse et l'évacuation forcée de 45 000 Juifs).

[14](#)L'initiateur du pogrom de Iasi fut donc Ion Antonescu lui-même, qui donna au général Steflea l'ordre secret sur la base duquel les instructions furent envoyées au ministère de l'Intérieur et au ministère de la Propagande, en même temps qu'aux organes du renseignement militaire – le cabinet militaire, la IIe section du Grand État-Major et le Service spécial d'informations (SSI), qui dépendait directement d'Antonescu. Le ministère de l'Intérieur (qui avait autorité sur la gendarmerie et sur la police) et le ministère de la Propagande (que dirigeait Mihai Antonescu) en traduisirent les dispositions en termes opérationnels. Ceux qui étaient à la tête de ces instances portent donc la responsabilité de la planification délibérée du pogrom.

[15](#)Il convient de noter que, dans l'acte d'accusation du tribunal de Bucarest, qui jugea en juin 1948 les criminels de guerre de Iasi, les Allemands ne sont pas mentionnés comme ayant organisé le pogrom ni comme ayant incité à son organisation ; il ressort de documents devenus accessibles en 1995 qu'ils ont certes participé au massacre et coordonné les exécutions avec l'armée roumaine, mais que le pogrom de Iasi fut avant tout une exaction antisémite roumaine. Les ordres donnés par Antonescu ou en son nom laissaient toute latitude à l'armée, à la gendarmerie et à la police pour tuer les Juifs, les torturer ou les évacuer par milliers vers le sud de la Roumanie.

[16](#)Deux officiers supérieurs travaillèrent activement à la planification du pogrom de Iasi : le colonel Radu Dinulescu, chef de la IIe section du Grand État-Major, et le colonel Constantin Ionescu-Micandru, chef de la IIIe section (également appelée section « G » comme *Germania*) du Service spécial d'informations. Ils avaient pour interlocuteurs l'attaché de l'*Abwehr*, service de renseignement de l'État-Major allemand, auprès de la direction du SSI à Bucarest, le major Stransky, et le commandement allemand à Iasi, mais non pas les formations de la SS ni l'*Einsatzgruppe*, qui n'étaient pas stationnées en ville. Les deux officiers roumains étaient considérés, selon les témoignages de leurs collègues de travail, comme « germanophiles » et affichaient ouvertement leur sympathie pour le Reich et leur foi en sa victoire.

[17](#)Non content de planifier le pogrom, le SSI y participa, et activement. Deux semaines auparavant, arriva à Iasi une unité que les Juifs de la ville, avant même de savoir exactement ce qu'il en était, surnommèrent « la Gestapo roumaine ». Il s'agissait de l'échelon opérationnel du SSI, qui s'installa Strada Pacurari, près de la barrière de la ville, d'où il put suivre de près le déroulement du pogrom, et même y participer [\[11\]\[11\]Le rapport de M. Braunstein \(un des dirigeants de la communauté...](#) Il envoya sur le terrain trois équipes, respectivement dirigées par Gheorghe Balotescu et Grigore Petrovici, Emil Tulbure et Grigore Cristescu, et qui prirent part au pogrom sous le commandement d'un des responsables du SSI, Florin Becescu-Georgescu [\[12\]\[12\]Déposition de Traian Borcescu, ancien chef du secrétariat du...](#) C'était la IIe section du grand État-Major qui, avant l'entrée en guerre de la Roumanie, avait envoyé Balotescu et Tulbure à Iasi pour y entraîner et y armer de

jeunes légionnaires et d'autres civils. Identifiés avant le pogrom par les autorités locales, ces deux officiers avaient justifié de leurs titres et de l'habilitation qu'ils tenaient de la IIe section, précisant même « être en mission secrète et avoir reçu instruction de ne pas déclarer aux autorités leur présence en ville [13][13][Déposition de Constantin Lupu devant le tribunal de Bucarest...](#) ». La police locale avait également repéré sur le territoire de la commune, vers le milieu du mois de juin, plusieurs courriers militaires qui transportaient des brochures au contenu (textes et dessins) antisémite et anticomuniste, destinées à être distribuées à Iasi et dans les départements de Moldavie du Nord [14][14][Déposition de l'inspecteur adjoint des services de sécurité à...](#). Ce sont ces émissaires du SSI et de la IIe section du Grand État-Major, et non pas les unités ordinaires de la police ni de la Sécurité, qui enrôlèrent de jeunes légionnaires, des partisans d'Alexandru C. Cuza et d'autres antisémites notoires, militaires et civils, afin qu'ils se livrent aux provocations qui donnèrent le signal du pogrom et se joignent aux équipes qui arrêtaient, battirent et massacrèrent les Juifs. Un officier de la police militaire de la 14e division, découvrant lors du pogrom la présence de quarante légionnaires armés de pistolets automatiques (modèles spéciaux qui n'étaient en dotation ni dans les unités ordinaires de l'armée ni dans celles de la police), en tira, après les événements, la conclusion suivante :

18

Je suppose que c'est pour cette raison que l'on n'a pas accordé grande importance à la volonté d'identifier les auteurs des coups de feu tirés à l'aveugle dans la nuit du 28 au 29 juin 1941 et jusque vers l'heure du déjeuner [15][15][Déposition du lieutenant Ioan Aburel devant le procureur du...](#)

19Ces balles tirées à l'aveugle par les jeunes gens, légionnaires ou non, qu'avaient armés les agents du SSI, ainsi que celles tirées par d'autres qui étaient dans le secret, furent le prétexte ultime au déclenchement du pogrom et du pillage. Les soldats légionnaires et les sympathisants recrutés à cette fin, ou adhérant spontanément à l'entreprise, ne constituaient qu'une partie des participants, dont la majorité étaient de simples citoyens armés et équipés, par d'autres ou par eux-mêmes, en vue d'une action contre les Juifs.

20Pendant toute la durée du pogrom, des actes contre la population juive de Iasi furent commis par les forces militaires, de police et de gendarmerie, de la ville et du dehors, subordonnées aux autorités militaires et civiles, et qui prenaient leurs ordres auprès de leurs chefs directs ou des autorités dont relevaient ces derniers : le Grand Quartier Général, le commandement de la 4e armée, le ministère de l'Intérieur, l'Inspection générale de la gendarmerie, jusqu'à Mihai Antonescu et Ion Antonescu en personne.

21Les préparatifs sur le terrain commencèrent une semaine à l'avance. Le 22 juin, une fois lancées les opérations militaires, des affiches de toutes dimensions et de toutes couleurs furent placardées dans toutes les rues du centre-ville, sur les murs, les palissades, les poteaux électriques, les tramways, les gares et même les trains, et surtout sur les édifices publics, présentant les Juifs comme coupables de provocation à la guerre et entretenant l'incitation à la haine et au pogrom [16][16][Carp, Cartea neagra, op. cit., II, p. 21.](#) Ces affiches, ainsi que des brochures, avaient été envoyées par courriers spéciaux de Bucarest, au moment voulu, par le Grand État-Major et par le ministère de la Propagande. On vit apparaître dans les rues de la ville des soldats roumains en route pour le front, puis, le 23, pour la première fois, des soldats allemands. Les avions soviétiques

bombardèrent la ville le 24, pour la première fois également, sans provoquer de dommages sérieux. La rumeur se répandit que les Juifs faisaient des signaux aux avions pour les aider à situer les objectifs à bombarder. On sait aujourd'hui que ces rumeurs relatives à une prétendue complicité entre les Juifs et l'ennemi furent colportées à la suite d'un message, diffusé avant le pogrom par le Grand État-Major au nom de Ion Antonescu, selon lequel la population juive collaborait avec l'ennemi pour porter préjudice aux armées roumaines. Le 26 juin, la ville fut bombardée une deuxième fois, mais, contrairement à la première, les dommages furent importants : furent notamment touchés le commandement de la 14^e division, le central téléphonique et un hôpital. Mais c'est au sein de la population juive que les pertes humaines et matérielles les plus lourdes : 38 morts, plusieurs dizaines de blessés, plus d'une centaine de maisons détruites dans les faubourgs où habitaient les Juifs les plus pauvres [\[17\]\[17\]Déposition du vice-président de la communauté juive, Avram...](#) Ce deuxième bombardement fut immédiatement suivi d'une vague d'arrestations de Juifs, sous différents prétextes, selon la « bonne » tradition roumaine tendant à considérer *a priori* le Juif comme coupable d'intelligence avec l'ennemi – avec tout ennemi de la nation roumaine : l'Allemand pendant la Première Guerre mondiale, le Russe pendant la Seconde.

[22](#)« Le 25 juin, on a commencé à marquer d'une croix, à la chaux ou à la peinture, les maisons habitées par des Roumains, opération qui s'est poursuivie durant le pogrom [\[18\]\[18\]Déposition de Gheorghe Leahu devant le tribunal du peuple de...](#) » En 1945, le colonel Lupu expliqua aux enquêteurs qu'identifier les maisons où vivaient les Juifs afin de les arrêter ne présentait guère de difficulté : « Toutes les maisons qui avaient des locataires chrétiens étaient marquées d'une croix, tandis que celles où se trouvait la population juive ne portaient aucun signe [\[19\]\[19\]Procès-verbal de la confrontation entre le général Stavrescu,....](#) »

[23](#)Les maisons ne furent pas marquées à l'initiative de volontaires agissant spontanément. Un dirigeant de la Communauté a décrit ainsi l'opération, qui commença avant même le bombardement du 26 juin :

[24](#)

Le 25 juin, les policiers de Iasi ont visité les maisons, invitant la population chrétienne à mettre des croix aux fenêtres et devant l'entrée. Le même jour, de jeunes Juifs ont été réquisitionnés pour creuser des fosses au cimetière juif [\[20\]\[20\]Rapport Braunstein \(voir note 11\), p. 35.](#)

[25](#)Le sentiment de péril qui avait gagné la population juive s'alourdit fortement dans les trois jours précédant le pogrom, c'est-à-dire aux alentours du 26 juin. Deux phénomènes y contribuèrent : la désertion de la ville par la population roumaine, notamment intellectuelle, et les avertissements confus quant à un désastre imminent, émanant d'amis roumains, voire de simples connaissances. L'un des avocats de la communauté, Leon Reicher, avait ainsi remarqué que nombre de professeurs de l'université, de magistrats, d'avocats avaient quitté la ville avant le pogrom : selon lui, ils « étaient au courant du massacre à venir ». Les départs, notamment des quartiers à forte population juive, s'intensifièrent le 28 juin. Cette « fuite des privilégiés », comme l'appelèrent les intellectuels juifs de Iasi, fut également le fait des médecins et de presque tous les fonctionnaires de l'administration d'État. Il fut également relevé que la métropole orthodoxe elle-même était dans le secret, puisqu'elle retint dans ses locaux, à partir du vendredi 28 juin au soir, son relieur de livres rares, un Juif du nom de Cuperman, car elle ne pouvait imaginer devoir se priver de ses services.

[26](#)Le 26 juin, la presse locale redoubla brusquement d'antisémitisme, incitant de fait au pogrom, tandis qu'augmentait parallèlement, dans les commissariats et à la préfecture de police, le nombre de dénonciations et de signalements émanant de Roumains et portant sur les prétendus agissements des Juifs : signaux adressés aux avions ennemis, parachutistes espions cachés dans des maisons, rassemblements suspects. Cette psychose ne surgissait pas du néant : elle résultait d'une action planifiée de la IIe section du Grand État-Major et des services opérationnels du SSI, action dont le principe avait été exposé à l'avance au commandement de la 14e division ainsi qu'aux chefs de la police et de la gendarmerie, et qui fut préparée minutieusement, de façon que le passage de la rumeur à l'action soit foudroyant. Comme nous l'avons vu, l'ordre spécial transmis le 27 juin 1941 par les services de sécurité au commandement de la police de Iasi considérait chaque Juif comme un rebelle en puissance, disposant d'armes dissimulées. La police de la ville avait l'ordre d'effectuer des perquisitions détaillées chez tous les Juifs, livrant leurs maisons et les biens qui s'y trouvaient à la cupidité publique. Mais ce n'était pas tout.

[27](#)Parallèlement à la fabrication de preuves de l'aide censément apportée par les « judéo-communistes » aux aviateurs et parachutistes soviétiques, parallèlement à la « psychose des lanceurs de signaux », l'ordre fut donné le 27 juin au commandant militaire de Iasi, le colonel Lupu, de préparer l'évacuation des quelque 50 000 Juifs de la ville vers le camp de Targu Jiu. C'était un ordre qui, même en temps normal, aurait été impossible à exécuter dans un laps de temps aussi bref, à plus forte raison lorsque se déroulaient des opérations militaires. Le 26 juin, tandis qu'un journal local ouvrait ses colonnes aux menaces proférées par le général Gheorghe Stavrescu, commandant la 14e division, des soldats roumains, ivres pour la plupart, entrèrent de force dans les maisons juives des faubourgs voisins de leurs cantonnements afin de les piller et de brutaliser leurs habitants. Le lendemain à Sculeni, dans le département de Iasi, une action punitive fut menée contre les Juifs, accusés d'avoir « lancé des signaux » à l'ennemi bolchevique ou pactisé avec lui. Des soldats roumains de la division qui avait opéré à Iasi tuèrent sur place plus de 400 Juifs, dont une partie furent enterrés dans une fosse commune qu'ils avaient été forcés de creuser eux-mêmes, au lendemain d'une nuit terrible au cours de laquelle les soldats brutalisèrent et violèrent des femmes et des jeunes filles juives.

[28](#)Un degré supplémentaire dans la préparation du pogrom fut franchi le 27 juin. Les autorités imputèrent officiellement aux Juifs la responsabilité des bombardements soviétiques. Le préfet de police, Chirilovici, convoqua douze des dirigeants de la communauté juive pour leur signifier, au nom du général Stavrescu, que les aviateurs soviétiques qui avaient bombardé la ville étaient originaires de Iasi et que « nous, les Juifs, aurions communiqué par signaux avec l'ennemi, car on ne pouvait expliquer autrement que la ville ait été désertée et que nous, les Juifs, n'ayons eu ni victimes ni dégâts [\[21\]\[21\]Extrait de la déposition d'Avram Hahamu, vice-président de la... »](#).

[29](#)Chirilovici ordonna aux dirigeants de la communauté de rassembler sous vingt-quatre heures toutes les lanternes, jumelles, appareils photo et caméras possédés par les Juifs et de les apporter à la questure. Il fut établi, après le pogrom, que la collecte des appareils photo et des caméras avait pour but d'empêcher les Juifs de photographier ou de filmer les exactions. Au cours de la même journée du 27 juin, les hauts responsables de l'administration se réunirent à la préfecture, en théorie pour prendre des décisions relatives au rétablissement de l'ordre, en réalité pour planifier le déploiement des forces qui allaient participer au pogrom.

[30](#)La phase suivante de la préparation du pogrom fut l'organisation de fausses attaques contre les soldats, destinées à provoquer une riposte violente de leur part et à créer l'impression que les choses échappaient à tout contrôle, justifiant la nécessité de mesures drastiques contre les Juifs, dont la « culpabilité » était préalablement établie. Avant le début de ces attaques simulées, l'adjoint au chef de la police, Leahu, convoqua les agents de police de la ville pour leur donner un ordre sans précédent dans l'histoire de l'institution, et dont le commandant de la circonscription de police numéro 2, le commissaire Gratian Spranceana, se souvenait encore en 1945 : « Nous ne devons pas, nous policiers, nous mêler de ce que ferait l'armée en ville, pour le meilleur ou pour le pire [\[22\]](#) [\[22\]Déposition du commissaire de police Gratian Spranceana devant...](#) »

[31](#)Le soir même, 28 juin, les officiers de l'armée et de la gendarmerie qui devaient diriger les opérations arrivèrent à Iasi et se rendirent à la préfecture de police : le colonel Barozzi, préteur de la 3e armée, le colonel Badescu, commandant la gendarmerie en Moldavie, et l'adjoint de ce dernier, le lieutenant-colonel Niculescu-Coca. Le colonel Barozzi n'avait jamais appartenu à la police et n'avait rien à voir avec elle, non plus que Niculescu-Coca.

[32](#)L'inspecteur régional de la police de Iasi fit son rapport, le jour du pogrom, à la direction de la sécurité à Bucarest : « Les opérations se déroulent sous la surveillance de M. le premier Préteur de l[[a](#) [3e](#)] armée, de l'Inspecteur de la Gendarmerie et du Questeur délégué de la police de Iasi, le lieutenant-colonel Chirilovici [\[23\]](#)[\[23\]Compte rendu du rapport téléphonique fait par l'inspecteur...](#) »

[33](#)Lorsque l'on entendit les premiers coups de feu, les colonels Badescu et Barozzi et le lieutenant-colonel Niculescu-Coca « gardèrent leur calme » et refusèrent de se rendre sur le terrain pour vérifier qui tirait. Le colonel Barozzi dit aux personnes présentes : « Ce doivent être les éléments communistes qui entrent en action [\[24\]](#)[\[24\]Déposition de l'inspecteur adjoint de la sécurité Matei Cosma...](#) »

[34](#)Nous pouvons maintenant récapituler la chaîne de commandement des personnes et des organes qui planifièrent, préparèrent et exécutèrent le pogrom de Iasi, et que je n'ai pu tous mentionner jusqu'à présent. L'ordre de se débarrasser des Juifs de Iasi et de les évacuer fut donné par Ion Antonescu dans le cadre du « Grand Plan » visant à « nettoyer » la Moldavie de ses Juifs au cours de l'été 1941. Les organes qui planifièrent le pogrom et en suivirent le déroulement sont la IIe section du Grand Quartier Général, le Service spécial d'informations et le ministère de l'Intérieur. Le général Tatarescu, adjoint au chef du Grand Quartier Général, supervisa l'exécution du plan, secondé par les auteurs de celui-ci : les colonels Radu Dinulescu, Gheorghe Petrescu et Ion Palade. Eugen Cristescu fit de même au sein du SSI qu'il dirigeait, secondé dans cette tâche par Constantin Ionescu Micandru et par les commandants Emil Tulbure et Gheorghe Balotescu. Leurs interlocuteurs du ministère de l'Intérieur étaient le vice-ministre Jak Popescu, dont le rôle fut prépondérant, et le ministre lui-même, le général Dumitru Popescu, dont le rôle fut moindre.

[35](#)L'exécution du pogrom fut assurée, du côté militaire, par le 13e régiment d'infanterie et le 1er régiment de transmissions de la 14e division, sous l'autorité du général Stavrescu, préteur de la 3e armée, du colonel Barozzi, préteur de la 14e division, du commandant Nicolae Scriban et du commandant Constantin Darie, chef de la police militaire. Au sein du SSI, les responsables furent Florin Becescu-Georgescu, Gheorghe Cristescu et les membres de l'échelon opérationnel qui se trouvaient à Iasi. Au sein de la garnison, il s'agit notamment du colonel Constantin Lupu et du

commandant Schipor, chef du bataillon de gendarmerie de la ville. Au sein de la gendarmerie : du colonel Badescu, commandant la gendarmerie en Moldavie et dans le département de Iasi, de son adjoint, le lieutenant-colonel Nicolescu-Coca, et du commandant Vasiliu, chef de la légion mobile de gendarmes. Au sein de la police : du lieutenant-colonel Chirilovici, de son adjoint, l'inspecteur Leahu, et du secrétaire de la questure, Gheorghe Stanciulescu. Au sein des services de sécurité : des inspecteurs Emil Gioseanu et Matei Cosma. À la préfecture : du lieutenant-colonel Captaru, qui n'avait pas été informé à l'avance de la préparation du pogrom, et du lieutenant-colonel Aristotel Alexandrescu, chef de la légion de gendarmerie de Iasi, subordonnée au préfet.

[36](#)Toutes ces personnes sont les initiateurs, les planificateurs et les exécutants du pogrom de Iasi.

[37](#)Au cours du procès des criminels de Iasi ainsi que dans les études publiées au lendemain de la guerre, l'accent fut mis de façon étrange sur la prétendue initiative du sergent légionnaire Mircea Manoliu, qui avait en réalité agi sur ordre, quelques jours avant le pogrom, tuant huit Juifs et en blessant grièvement un neuvième. Il s'agissait d'une volonté délibérée de faire des légionnaires, qu'ils soient militaires ou civils, les principaux coupables du pogrom. Ion Antonescu lui-même, à son procès, mentionna le sergent Manoliu comme ayant déclenché le pogrom, et prétendit toujours ne pas savoir qui en était l'instigateur : « Je n'ai découvert qu'un seul légionnaire, que j'ai fait passer en jugement, mais il a été acquitté. Je l'ai fait passer une deuxième fois en jugement et j'ai demandé ce qu'il était devenu. On m'a répondu qu'il avait été envoyé sur le front et qu'il était mort [\[25\]\[25\]Procesul Marei Tradari Nationale \(« Le procès pour haute... »](#)

[38](#)Loin d'être condamné, Manoliu fut même décoré par le roi de l'ordre *Barbatie si credinta* (« Virilité et foi ») ; lui-même affirma avoir obéi aux ordres. Il ne fut nullement tué au front. Ion Antonescu mentit sur ce point à son procès, comme à chaque fois qu'il fut question de ses décisions à l'encontre des Juifs.

[39](#)Il est enfin à souligner que parmi les responsables opérationnels du pogrom se trouvaient plusieurs officiers de gendarmerie qui commirent par la suite des crimes de guerre de très grande ampleur en Transnistrie. Ce sont eux qui, entre tous les Roumains, furent les plus impitoyables et les plus cruels ennemis des Juifs de leur pays. Leur identité, en même temps que leur contribution à la Shoah, apparurent au grand jour lorsque s'ouvrirent les archives de l'ancienne URSS ; leur présence sur place au moment du pogrom était jusqu'alors passée inaperçue. Nous nous arrêterons sur deux d'entre eux. En premier lieu, sur le lieutenant-colonel Niculescu-Coca, qui sortit en ville en compagnie du colonel Badescu au cours du pogrom, et qui fut nommé séance tenante adjoint du colonel Lupu, commandant militaire de la ville [\[26\]\[26\]Déposition du colonel Lupu devant le Tribunal spécial pour...](#) Niculescu-Coca supervisa par la suite, le 23 octobre 1941, à Dalnik, près d'Odessa, l'exécution de 22 000 Juifs, hommes, femmes et enfants, qui furent pour la plupart brûlés vifs dans neuf entrepôts à la sortie de la localité [\[27\]\[27\]Voir Jean Ancel, Contributii la Istoria Romaniei. Problema...](#) Le second est le sous-lieutenant Florin Ghineraru, envoyé à Iasi avec une compagnie de gendarmes pour « maintenir l'ordre » dans la cour de la questure de police le jour du pogrom [\[28\]\[28\]Mémoire en défense du colonel Chirilovici, chef de la police de...](#) où furent tués au moins 5 000 Juifs. Fils du général Nicolae Ghineraru, commandant la 12e division d'infanterie, qui occupa Odessa, participa à tous les massacres de Juifs de la ville et déporta des dizaines de milliers de Juifs dans les camps des départements de Berezovca et de Golta, où ils furent liquidés, Florin Ghineraru se révéla en Transnistrie comme un assassin sadique, semant la terreur dans le ghetto de

Bershad [29][29] [Sur les crimes de Florin Ghineraru, voir Actul de acuzare,...](#) C'est à Iasi que ces hommes – et d'autres que nous n'avons pas cités, faute de place – firent leur apprentissage d'assassins, qui les amena à la conclusion que la vie d'un Juif était sans valeur et qu'ils pouvaient en faire ce qu'ils voulaient sans avoir à rendre compte de leurs actes à quiconque.

40 Il y eut aussi, à côté de ces grands criminels, ceux que nous appellerons les « petits criminels ». C'étaient des sympathisants notoires ou discrets des mouvements antisémites, de jeunes gens qui, pour certains, allaient au lycée, de petits fonctionnaires aux traitements modestes, des cheminots (en grand nombre), des artisans ou des commerçants aigris par la concurrence de leurs confrères juifs, mais aussi des intellectuels, des fonctionnaires, des cadres de banque, des ingénieurs, des laborantins, des hommes d'affaires (qui avaient parfois des associés juifs), des retraités, d'anciens militaires, etc. À Iasi, comme à Bucarest quelques mois plus tôt, on vit également participer au pogrom des femmes et des jeunes filles, souvent même des couples mariés, qui dénonçaient et faisaient arrêter des Juifs, indiquant aux patrouilles leurs logements et s'empressant invariablement de les piller, parfois même sans attendre que les occupants aient été emmenés. Ce sont bien souvent les *voisins* des Juifs, ceux qui les connaissaient de près, qui furent leurs pires ennemis, qui firent preuve du plus grand zèle afin que pas un n'échappe au sort qui lui était destiné.

41 Certes, tous les habitants non-juifs de la ville ne participèrent pas au pogrom, ne firent pas sortir les Juifs de leurs maisons, ne pillèrent pas leurs biens, mais les victimes ne perçurent guère de différence, dans la mesure où il se trouva assez de Roumains pour faire du 29 juin le jour le plus désastreux pour les Juifs du Royaume. La traque des Juifs, leur entassement dans des convois par des soldats et des gendarmes qui n'étaient pas familiers des lieux, n'auraient pas été possibles sans la collaboration volontaire d'un grand nombre de civils roumains, quand bien même tous ne collaborèrent pas, et il ne fut même pas nécessaire de les réquisitionner à cette fin. Les efforts de certains pour mettre en exergue l'action des rares habitants de la ville qui cachèrent des Juifs, ou donnèrent de fausses indications aux patrouilles, ne sauraient rien changer au fait qu'il ne se trouva pas un seul citoyen de Iasi, ni pendant le pogrom ni après, pour élever une protestation, pour dire à voix haute qu'un crime se commettait ou avait été commis. Les quelques personnes qui aidèrent des Juifs le firent *malgré* l'atmosphère qui régnait, *malgré* le soutien actif apporté par la majorité de la population à l'entreprise de liquidation des Juifs. Le pogrom de Iasi fut en quelque sorte, pour les militants antisémites de longue date que comptait la ville, un test brillamment réussi. Très nombreux furent en effet, dans toutes les couches de la société, ceux qui, non contents de se réjouir du malheur des Juifs, s'ingénierent à l'aggraver. Il s'agissait le plus souvent, comme nous l'avons vu, de « voisins » des Juifs, qui savaient pourtant très bien que la plupart d'entre eux étaient pauvres, voire misérables, et n'étaient nullement de riches exploités.

42 Une autre catégorie de « petits criminels », dont les victimes furent néanmoins nombreuses, a reçu *a posteriori* l'appellation générique de « hooligans ». Ce sont eux qui traquèrent les Juifs, les brutalisèrent, les dépouillèrent, les dénoncèrent, allèrent parfois jusqu'à les arrêter eux-mêmes pour les remettre aux soldats allemands ou roumains. On les vit sortir comme des champignons après la pluie, dès que le signal leur fut donné que tout était permis, que les Juifs n'étaient plus considérés officiellement comme des êtres humains. Ces « hooligans », qui appartenaient aux couches sociales les moins élevées – domestiques, cochers, balayeurs municipaux, apprentis – étaient des sympathisants silencieux du Mouvement légionnaire, sans en être adhérents à proprement parler.

Leurs infâmes agissements demeurent profondément gravés dans la mémoire des survivants, car ils sont, pour nombre d'entre eux, à l'origine de la tragédie qu'ils ont vécue. Ce sont eux, par exemple, qui rassemblèrent des Juifs dans la rue où se trouvait le siège de la métropole orthodoxe, avant de les livrer aux patrouilles allemandes qui les abattirent pour partie sur place [\[30\]\[30\]Déclaration de l'avocat Carol Grosman à la police de Iasi, sans...](#)

[43](#)Une dernière catégorie de « petits criminels » est celle des Légionnaires, anciens militants du mouvement dissous, mobilisés à l'avance ou agissant de leur propre chef ; tous, à vrai dire, n'en étaient pas membres, mais c'est sous cette appellation que de nombreux survivants ont caractérisé leurs tortionnaires. Il s'agissait généralement de petits cadres du mouvement, qui n'avaient pas été touchés par la grande campagne d'arrestations lancée sur ordre d'Antonescu après l'écrasement, fin janvier 1941, de la rébellion légionnaire, et qui se joignirent dans l'enthousiasme à l'opération de « liquidation » des Juifs.

[44](#)Un phénomène particulier, déjà constaté six mois plus tôt lors du pogrom de Bucarest, est celui de la participation de femmes roumaines – légionnaires ou non –, qui faisaient preuve d'une haine sans retenue, donnant des coups, fracassant les crânes. C'était la première fois, en revanche, que l'on voyait des gens venir et participer en couple. Des bandes composées de femmes et d'hommes accompagnaient en permanence les patrouilles de soldats ou de policiers qui sillonnaient les rues du centre-ville où habitaient les Juifs les plus aisés, « les guidant et leur montrant les immeubles où des Juifs avaient leur demeure ou leur cachette [\[31\]\[31\]Un rezumat al malscrului din 29 iunie 1941, dupa marturii, pe...](#) ». Le but premier de ces Roumains, agissant pour la plupart dans l'anonymat, était cependant le pillage et non la violence. Ils se servaient même si abondamment dans les appartements pillés qu'ils avaient peine à charrier eux-mêmes tout leur butin, en butte à la convoitise d'une concurrence nombreuse : soldats roumains ou allemands, gendarmes, policiers, simples passants. Il leur fallait user de toutes sortes de stratagèmes, que seuls des gens vivant sur place pouvaient inventer et appliquer.

[45](#)Mais il est aussi, parmi les participants au pogrom de Iasi, de nombreux Roumains dont on ne peut dire qu'ils aient appartenu à la « lie de la société » ni qu'ils répondent à la définition du « hooligan ». C'étaient, comme nous l'avons dit, des fonctionnaires de l'État, de la mairie ou des chemins de fer, de petits patrons, des laborantins, des ingénieurs, des militaires à la retraite, mais aussi de nombreux officiers de réserve de la gendarmerie, avocats ou enseignants pour la plupart, qui se trouvèrent investis du jour au lendemain du droit de vie ou de mort sur les Juifs de leur secteur. Employés, fonctionnaires et même cadres municipaux participèrent en masse au pogrom ; armés de gourdins et de haches, ils frappaient, fracassaient les crânes, vidaient les poches, allaient même jusqu'à dépouiller les Juifs de leurs vêtements et de leurs chaussures. Infirmiers, secouristes volontaires, engagés dans la défense passive, employés des services de propreté urbaine – bref, tout ce qui portait brassard – prêtèrent main forte aux patrouilles venues chasser le Juif, et leur apportèrent une contribution précieuse. Chacun travaillait pour le but commun, tout en pillant pour son propre compte.

[46](#)Ce sont donc, on peut l'affirmer, des milliers de citoyens roumains, issus de toutes les couches de la population, qui participèrent au pogrom – sans compter, naturellement, les membres des forces de l'ordre et des armées roumaine et allemande [\[32\]\[32\]Un récapitulatif détaillé des actes commis par les militaires...](#). Au principal procès des criminels de guerre de Iasi, qui se tint à Bucarest en juin

1948, le tribunal ne se demanda pas qui étaient ces citoyens qui avaient participé au pogrom : il se borna à marquer au fer rouge le régime Antonescu, les policiers, les Légionnaires, les « éléments fascistes » en général, exonérant l'armée roumaine de sa responsabilité.

47 Qui étaient donc ces « éléments fascistes » désignés de façon si vague par le Tribunal ? C'étaient, pour l'essentiel, des Roumains qui avaient absorbé l'éducation et la propagande antisémites dispensées depuis la fin du xix^e siècle ; qui avaient participé aux meetings d'Alexandru C. Cuza ; qui avaient étudié dans des lycées et des universités où les élèves juifs étaient rossés sauvagement par leurs « camarades » ; qui sortaient à l'occasion dans la rue pour briser carreaux et crânes ; qui avaient béni les étendards à croix gammée du mouvement de Cuza et de la Garde de Fer de Codreanu ; qui avaient participé aux défilés et aux meetings du Mouvement légionnaire ; c'étaient des acteurs qui, des années durant, avaient joué sur la scène du Théâtre national des pièces écrites par les meilleurs auteurs roumains et présentant le Juif comme un être ridicule et méprisable ; des avocats nationalistes qui avaient pris l'initiative, en avance sur toutes les autres villes du pays, d'exclure du barreau leurs confrères juifs ; des popes qui dénigraient les Juifs dans leurs sermons et leurs cérémonies ; des ouvriers antisémites des grandes industries, du textile, des chemins de fer et des tramways ; des commerçants qui s'estimaient lésés par leurs concurrents juifs, aussi efficaces que discrets ; des médecins antisémites qui s'empressèrent de mettre la main sur les cliniques de leurs confrères juifs lorsque ceux-ci furent radiés de la profession ; des Tsiganes des faubourgs, etc. Ces « éléments fascistes » constituent donc, en vérité, une catégorie si vaste qu'elle recouvre toutes les couches sociales sans exception. S'y ajoutèrent, c'est vrai, des « hooligans » et des traîne-savates ; mais à eux seuls, ce derniers ne se seraient pas enhardis au point de tuer des Juifs par milliers.

48 Nous avons le regret de devoir rappeler que, bien avant A. C. Cuza – qui ne fut en l'espèce qu'un plagiaire –, d'autres professeurs avaient su faire de l'université de Iasi un foyer d'antisémitisme. Parmi ceux qui se signalèrent particulièrement, nous citerons Simion Barnutiu (1808-1864), professeur à la faculté de droit ; Vasile Conta (1844-1882), professeur de droit civil et philosophe, qui fut élu en 1879 au Parlement et prononça un discours, d'une véhémence remarquable, contre la décision du congrès de Berlin d'accorder les droits civils aux Juifs ; Nicolae Ionescu, professeur d'histoire générale, qui taxait dans ses cours la foi juive d'abjection et d'immoralité. Enfin, c'est à Iasi également que fut élu député, en 1881, le chef de file de l'antisémitisme roumain de l'époque, Nicu Ciur Aslan.

L'établissement du nombre des victimes

49 La difficulté la plus grande que rencontrèrent les dirigeants de la communauté juive restés en vie fut de faire face aux demandes des familles des victimes, en majorité des femmes et des enfants, qui voulaient connaître le sort de leurs proches – ceux, du moins, dont les corps n'avaient pas été retrouvés dans les rues. Il fallut, pour savoir qui avait survécu, dresser la liste nominative des personnes tuées, ce qui fut cause d'antagonisme entre représentants des autorités (les agents de la Sécurité en particulier) et de la communauté, les premiers faisant tout ce qui était en leur pouvoir pour empêcher les seconds de tenir à jour le compte des victimes.

50La secrétaire Clara Scheinfeld relate ainsi le moment où, au surlendemain du pogrom, les administrateurs de la communauté s'efforçaient de dresser les premières listes de victimes :

51

Le lundi 30 juin, dès l'aube, des femmes se sont rassemblées par centaines devant le siège de la communauté pour obtenir au moins des nouvelles de leurs proches qui avaient été enlevés à leur domicile. C'était un spectacle incroyable que ces mères, ces enfants criant et implorant. Je suis sortie et j'ai promis de publier la liste des morts, mais avant que j'aie eu le temps de faire quoi que ce soit, des agents de la Sécurité sont venus et m'ont fait savoir que si j'osais publier ne serait-ce qu'une liste, ils nous fusilleraient tous. Sur la table se trouvaient des listes que j'avais préparées. Ils les ont regardées et les ont immédiatement confisquées. Je n'ai réussi à en soustraire qu'une unique copie, cachée dans une chaussette [\[33\]\[33\]Témoignage de Clara Scheinfeld \(secrétaire de la Communauté\),...](#)

52La première liste élaborée par la communauté fut donc saisie par les agents de la Sécurité. Ses dirigeants ne pouvaient affronter les rumeurs et n'osaient pas dire la vérité, alors même qu'ils la connaissaient. Ils envoyèrent des amis roumains en délégation à Podu Iloaiei et à Calarasi pour tenter de savoir combien de Juifs étaient parvenus là-bas et de se faire communiquer leurs noms.

53La mise à jour des listes de morts se faisait quotidiennement, mais en secret. Sitôt que des noms de survivants étaient connus, leurs proches étaient mis au courant, et il était sous-entendu que les autres avaient été tués. Dans certains cas, cependant, des gens signalés comme étant encore en vie étaient entre-temps morts en camp, de maladie ou de faiblesse [\[34\]\[34\]Deuxième rapport de M. Braunstein sur la situation des Juifs de...](#) De plus, la communauté ne pouvait même pas délivrer aux familles de certificats de décès afin de mettre fin à l'existence administrative des disparus, car c'était une prérogative des autorités, et tant que celles-ci refusaient d'assumer la responsabilité de leur disparition, les vivants restaient liés aux morts, avec toutes les lourdes conséquences juridiques et fiscales que cela comportait.

54Durant cinquante ans, il fut impossible d'obtenir confirmation officielle du nombre des victimes, du fait de la dissimulation des données, de l'interdiction de publier en Roumanie celles qui étaient malgré tout connues, du fait aussi de campagnes d'intimidation et de menaces – contre la communauté juive de Iasi d'abord, puis contre la Fédération des communautés juives de la République socialiste de Roumanie ensuite. Le régime Antonescu ayant déclaré, dans un communiqué spécial, que le nombre de Juifs tués à Iasi était de 500, les rapports de la police et des services de sécurité avaient été falsifiés de façon que leurs chiffres correspondent à la vérité officielle. Le document « mis à jour » de l'Inspection générale de la police en date du 30 juin 1941 faisait état de quelque 300 morts et d'une cinquantaine de blessés. Le préfet du département de Iasi, Captaru, devait, dès le 2 juillet, « corriger » cette estimation : « Il y a eu, à Iasi, 234 morts et environ 154 blessés. Il y a eu, dans le train pour Podul Iloaiei, 1 198 morts. Il y a eu, dans le train pour Targu-Frumos, 654 morts. » Le nombre total des morts était donc, concluait le préfet, de 2 086.

55Le pogrom de Iasi ne fut pas mentionné, même incidemment, dans le mémoire adressé en 1946 par le gouvernement de la Roumanie à la conférence de paix de Paris. Les pouvoirs publics estimaient alors officiellement à 3 750, sur l'ensemble du territoire national (amputé par rapport à ses frontières de 1941), le nombre des Juifs tués ou morts suite à des actes de violence ou mauvais

traitements avant l'entrée en guerre du pays, « dont plusieurs centaines ont été massacrés par les Légionnaires au cours des trois journées de la rébellion de la Garde de Fer en janvier 1941 [\[35\]](#) [\[35\]Situation des Juifs en Roumanie \(1940-1944\), Bucarest, 1946, p....](#) ». Ce nombre incluait les Juifs tués ou enlevés à Iasi, dans le département de Dorohoi et ailleurs.

[56](#)Le procès des criminels de guerre de Iasi dura moins de temps qu'il n'en fallut à la conférence de paix pour aboutir au traité de Paris, qui entérina la rétrocession de la Transylvanie du Nord à la Roumanie. Le tribunal qui jugea les criminels de Iasi en 1948, lors d'une session éclair, n'ignorait rien du nombre des victimes, et reconnut d'ailleurs à plusieurs reprises qu'avaient été tués à Iasi quelque 10 000 Juifs [\[36\]](#)[\[36\]Actul de acuzare, op. cit., p. 374. Le tribunal de Bucarest,....](#)

[57](#)Toute équivoque aurait pu être levée quant au nombre des victimes si les autorités roumaines s'étaient adressées à la communauté juive pour lui demander les résultats du recensement spécial des habitants de Iasi « ayant du sang juif », effectué secrètement en juin 1942, et exact « à 95 % environ » selon les termes employés en mai 1945 par Aristide Rauch, membre du conseil de la communauté [\[37\]](#)[\[37\]Déclaration d'Aristide Rauch devant le tribunal du peuple, 1er....](#) Selon ce recensement, le nombre des victimes, tel qu'il ressortait d'une liste nominative, était de 14 850 [\[38\]](#) [\[38\]Deuxième rapport Braunstein \(voir note 33\), dans Ancel,....](#)

[58](#)Un autre moyen de vérifier le nombre des victimes consiste à compter les morts « pour la sanctification du nom du Seigneur » (expression hébraïque qui désigne le meurtre d'un Juif en raison de sa foi) dont les noms figurent sur les plaques commémoratives des synagogues de Iasi – et correspondent à des fidèles de chacune de ces synagogues. Le SSI, qui examina ces listes, écrivit le 23 juillet 1943 dans un rapport, à l'occasion de la commémoration des victimes du pogrom dans les synagogues de Iasi : « Il a été constaté, au vu des tableaux de toutes les synagogues, que le nombre de ces personnes décédées est de 13 266, dont 40 femmes et 180 enfants [\[39\]](#)[\[39\]Raport al Centrului Informativ Iasi al SSI despre numarul....](#) »

[59](#)Encore ces listes n'incluent-elles pas les Juifs évacués par les autorités depuis les autres localités du département, et qui n'appartenaient pas à la communauté de Iasi, non plus que ceux qui s'étaient réfugiés dans la ville à l'été 1940. Les autorités cherchèrent donc, non pas à connaître toute la vérité, mais, à partir des années 1950 et jusqu'à 1996, à afficher le nombre de morts le plus bas possible. Le comble de cette attitude fut atteint par le président Ceausescu, qui déclara : « Immédiatement après le déclenchement de la guerre antisoviétique a été organisé un véritable pogrom contre les forces antifascistes, au cours duquel ont été assassinées à Iasi plus de 2 000 personnes [\[40\]](#)[\[40\]Nicolae Ceausescu, Romania pe drumul construirii societatii...](#) » – ce qui constitue non seulement une minoration du nombre des victimes, mais encore une négation de leur identité juive.

[60](#)Le nombre des victimes, tel qu'établi par la communauté juive, est confirmé néanmoins par des sources roumaines. Selon le rapport adressé en avril 1941 par le préfet Captaru au ministre de l'Intérieur, vivaient alors à Iasi 51 200 Juifs, sur une population totale de 105 000 personnes [\[41\]](#) [\[41\]Aurel Karetki et Maria Covaci, Zile insangerate la Iasi, 1941....](#) Suivant le recensement des « habitants ayant du sang juif », effectué le 1er juillet 1942, ils n'étaient plus que 32 369 [\[42\]](#) [\[42\]Centrale des Juifs de Roumanie, Breviarul statistic al....](#) Si l'on tient compte de la mortalité naturelle au cours du second semestre 1941, de la chute drastique de la natalité, des changements de domicile, de l'évacuation ou de la fuite vers Iasi de Juifs venus d'autres zones, ainsi que de divers

autres facteurs, on aboutit à la conclusion que le nombre de victimes établi par la communauté de Iasi, bien que n'incluant pas les Juifs extérieurs à elle, est conforme à la vérité. Il ressort en outre d'un rapport d'août 1942 du bureau de recrutement de la ville que ne s'étaient pas présentés au travail obligatoire 13 868 Juifs qui y étaient normalement soumis, dont 7 000 étaient dépourvus d'acte de décès dans la mesure où les autorités ne les avaient pas émis [\[43\]\[43\]Le chef de la Ire section de l'État-Major général, le colonel...](#) Le Grand Quartier Général ayant exigé, à l'automne 1942, l'arrestation et la déportation des Juifs de sexe masculin qui se seraient soustraits au travail obligatoire, la question des Juifs tués au cours du pogrom ressurgit à cette occasion. L'inspecteur régional des services de sécurité, Emil Gioseanu, nous laisse, dans un rapport adressé à la direction nationale qui réclamait l'arrestation des Juifs censément « disparus » mais en réalité tués, un remarquable témoignage d'incompétence bureaucratique, de bêtise et de bassesse :

[61](#)

Les autres [Juifs de Iasi] n'ont pas encore le statut reconnu aux personnes décédées à l'occasion des événements du 29 juin 1941, dans la mesure où ne peut être apportée la preuve de leur décès et [par conséquent] les instances de jugement ne peuvent ordonner l'inscription [de celui-ci] sur les registres d'état-civil [\[44\]\[44\]Rapport n° 24269 de l'Inspection régionale de la police de Iasi...](#)

[62](#) Gioseanu avait indiscutablement raison : jamais aucune des « personnes décédées » dans la cour de la Questure ou dans les « trains de la mort » ne s'est présentée aux autorités pour se faire délivrer un acte de décès. En d'autres termes : dans la mesure où le défunt ne s'est pas présenté aux autorités pour faire la preuve qu'il est mort, il est toujours formellement en vie, et donc passible de déportation pour non-présentation au travail obligatoire, quand bien même l'inspecteur général Gioseanu sait pertinemment qu'il est bel et bien mort.

[63](#) Lors du pogrom périrent environ 15 000 Juifs, dont 8 000 à Iasi même et 7 000 dans les deux « trains de la mort ». Le régime Antonescu eut la même attitude s'agissant du nombre des victimes que de toutes les autres questions liées au pogrom : il s'employa à falsifier les documents, à faire endosser la responsabilité du crime par d'autres – les Allemands, mais aussi les Légionnaires – et à dissimuler sa propre contribution à la conception du pogrom comme à son exécution. Et ses manœuvres destinées à minorer le nombre des victimes furent poursuivies, un demi-siècle durant, par le régime qui succéda au sien.

[64](#) L'opération de falsification et de dissimulation du crime commença dès le lendemain du pogrom. L'ambassadeur de Vichy, Jacques Truelle, écrit à son ministre, au début de juillet 1941, que l'entrée en guerre de la Roumanie avait provoqué « le déchaînement des pires instincts de la population », citant de nombreux exemples à l'appui, et n'accordant aucun crédit au communiqué du gouvernement roumain selon lequel « 500 judéo-communistes ont été exécutés à Iasi ».

[65](#)

Le ministère des Affaires étrangères [Mihai Antonescu] est le premier à avoir reconnu le caractère regrettable d'*incidents* de cette sorte... mais [lui-même] reconnaît son impuissance et son absence d'autorité en déclarant n'avoir pas été consulté sur bon nombre de ces mesures [\[45\]\[45\]Rapport de l'ambassadeur de France à Bucarest, Jacques Truelle....](#)

[66](#)Exemple typique d'hypocrisie roumaine : Mihai Antonescu avait transmis aux ministères dont il avait la charge l'ordre, signé du *Conducator* lui-même, de déporter et liquider les Juifs, et en avait suivi l'exécution ; il avait reçu un album de photographies des atrocités ; outre le pogrom de Iasi, il s'était impliqué personnellement dans les massacres et les rafles de Bessarabie et de Bucovine. Qui plus est, la campagne de calomnie, d'intimidation, de menace et d'incitation à la violence qui eut lieu dans la presse fut menée en son nom et sur ses instructions, en sa qualité de ministre de la Propagande nationale.

[67](#)L'ambassadeur des États-Unis, Franklin Mott Gunther, informa également son gouvernement des massacres et des « mesures brutales » à l'encontre des Juifs : le général Antonescu, écrivait-il, est probablement « devenu fou ». Il rejetait en outre les explications qui lui étaient données dans le but de minimiser la gravité des faits ou d'en imputer la responsabilité à d'autres, et se montrait catégorique : « [Antonescu] a été le premier à ordonner que les Juifs soient massacrés. [...] Tout le monde dit regretter ce qui s'est passé. [...] Même Mihai Antonescu, Premier ministre par intérim, m'a longuement fait part de son horreur devant les actes de cruauté et de violence commis contre les Juifs [\[46\]\[46\]Rapport de l'ambassadeur des États-Unis à Bucarest au...](#) »

[68](#)Le chef de l'« opposition », Iuliu Maniu, leader du parti national paysan, s'était joint à l'effort entrepris pour exonérer le gouvernement et le peuple roumains de leur responsabilité, adressant à cet effet à l'ambassadeur des États-Unis un mémoire *ad hoc* dans lequel, selon ce dernier, « monsieur Maniu soutient que les Allemands provoquent des troubles antisémites pour détourner l'attention de l'opinion publique de leurs buts de conquête et pour mettre sous leur coupe la vie économique roumaine ».

[69](#)En d'autres termes : il ne s'agissait nullement d'un génocide, ni d'une adhésion de la Roumanie à la guerre déclarée par l'Allemagne nazie au peuple juif, mais d'une manœuvre allemande pour obtenir des Roumains certains avantages économiques. Et, dans une annexe spéciale de son rapport, l'ambassadeur américain d'ajouter, s'agissant du pogrom de Iasi, que « le nombre de 500 personnes exécutées est invraisemblable. Il s'agit probablement de 4 000 ou de 5 000. Les nouvelles de massacres de masse exécutés par les Roumains nous parviennent non seulement de Iasi, mais de toute la zone du front, et elles ne peuvent plus être passées sous silence [\[47\]\[47\]Annexe n° 1 au rapport de l'ambassadeur des États-Unis du 19...](#) ».

[70](#)Quant à Mihai Antonescu, tout en exprimant aux ambassadeurs américain et français son « horreur » pour les crimes commis à Iasi et en Bessarabie, il déclarait avec fierté à l'attaché militaire de la légation allemande à Bucarest que l'armée roumaine avait traité le cas des « rebelles » de Iasi : « Concernant le mouvement communiste en Roumanie [...], les manifestations [de résistance] qui ont eu lieu à [...] Iasi ont été immédiatement écrasées par l'exécution des participants [\[48\]\[48\]Note de Hodenberg, du département des conseillers militaires du...](#) »

[71](#)Il faut souligner qu'à Iasi ce ne sont pas les Roumains qui aidèrent les Allemands à liquider les Juifs, comme ce fut le cas partout où des unités de criminels allemands recoururent pour leurs opérations d'extermination à des collaborateurs locaux – ukrainiens, lituaniens, lettons, polonais, hongrois, etc. À Iasi, ce sont au contraire les Allemands qui aidèrent les Roumains à tuer le plus de Juifs possible.

[72](#) Tout au long du pogrom, Eugen Cristescu, chef du Service spécial d'informations, envoya de Iasi plusieurs rapports sur le pogrom à Ion Antonescu, avec copie à Mihai Antonescu. Ce dernier reçut également de l'échelon opérationnel du SSI, par porteur spécial, un album de photographies réalisé et commenté par Gheorghe Cristescu, frère d'Eugen. L'album, relié plein cuir, confirme et documente les atrocités commises. Il ressort des commentaires de l'auteur que les Juifs, aidés de partisans soviétiques, auraient tiré des coups de feu contre des unités militaires allemandes et roumaines en route pour le front, justifiant ainsi le pogrom. Il est également affirmé qu'auraient été exécutés à Iasi, au total, « environ 20 000 Juifs » – une exagération qui s'explique par la volonté de mettre en valeur le « travail accompli » – et que la IIe section et l'échelon opérationnel ont pris des dispositions pour évacuer de la ville tous les Juifs ayant survécu au pogrom. Deux photographies montraient des soldats roumains et allemands prétendument abattus par des Juifs. Sur d'autres, on voyait certaines rues des quartiers juifs jonchées de cadavres.

[73](#) Par la suite, à Bucarest, Eugen Cristescu déclara au chef du secrétariat du SSI : « Les grandes choses que nous avons faites en Moldavie, nous les avons faites en collaboration avec le Grand Quartier Général, IIe section, notamment avec le colonel Dinulescu Radu et le lieutenant-colonel Petrescu Gheorghe [\[49\]](#)[\[49\]](#)[Déposition de Traian Borcescu, ancien chef du secrétariat du...](#) »

[74](#) Le parquet militaire de Roumanie récapitulait, dans des bulletins d'information hebdomadaires destinés à la présidence du Conseil des ministres, au SSI et aux juges militaires, les principaux faits survenus sur l'ensemble du territoire de la Roumanie. Pour la semaine du 29 juin au 5 juillet 1941, on peut notamment lire :

[75](#)

Dans la nuit du 28 au 29 juin 1941, vers 20 heures, dans les quartiers périphériques et centraux de la ville de Iasi, s'est produite une rébellion des judéo-communistes, tirant sur l'armée et sur les autorités [civiles] avec des armes à feu et des pistolets-mitrailleurs. *Le mouvement a été réprimé par l'armée roumaine en collaboration avec l'armée allemande.* Les coupables ont été exécutés sur place. L'ordre a été rétabli le 30 juin 1941. Pour se prémunir de futurs événements de cette sorte, les autorités militaires ont pris des mesures afin que ceux des Juifs qui sont présumés dangereux pour la sécurité de l'État soient internés dans des camps. La rébellion de Iasi, depuis la fin du mois de juin 1941, confirme l'unité totale qui existe entre judaïsme et communisme. Nous ne croyons pas que le danger que représente cette race soit écarté, bien que le mouvement de Iasi ait été réprimé. Des mesures sévères s'imposent, et des hommes de conviction pour les appliquer là où seront éventuellement constatés à nouveau [de pareils cas] [\[50\]](#) [\[50\]](#)[Buletinul informativ saptaminal despre activitatea din zilele...](#)

[76](#)***

[77](#) Soixante-cinq ans après le pogrom, le crime revêt une portée nouvelle, qui dépasse celle des relations entre Roumains et Juifs. Le peuple juif a emporté ses reliques du grand cimetière juif qui a nom Europe et s'est doté d'un État puissant et florissant, qui ne permettra plus que des Juifs soient tués pour le seul fait d'être juifs. J'ai la certitude que le peuple roumain, de par sa richesse humaine et naturelle, a devant lui un avenir lumineux dans une Europe des nations rassemblées. Le pogrom de Iasi restera dans l'histoire comme un chapitre du Mal, du Mal absolu, fondé sur la haine religieuse et nationale, sur la joie de faire le Mal, ce Mal qui accompagne l'espèce humaine depuis son apparition. Ce Mal qui, dans la Iasi roumaine, a parlé.

[78](#)On sait que, dans l'Antiquité, toute action militaire, toute guerre commençait par le sacrifice rituel d'une victime, destiné à assurer la victoire. Les croisés qui partirent en 1095 à la conquête du Saint-Sépulcre de Jérusalem aux mains des infidèles commencèrent par persécuter plus de cent vingt communautés juives qui vivaient le long du Rhin, tuant plusieurs milliers de Juifs. La croisade contre le « judéo-bolchevisme », décrétée par Mihai Antonescu, et qui allait bien au-delà du noble but de libérer les terres roumaines sous domination étrangère, commença, elle aussi, par un *Te Deum* et par un sacrifice : celui des Juifs de Iasi. Les Juifs qui moururent en 1096 sous de terribles tortures en refusant de renier leur foi sont morts en martyrs, pour la sanctification du nom divin – le *Kiddouch Hachem* prescrit par la religion juive. Ce n'est donc pas un hasard si, quelque 850 ans plus tard, les Juifs de Iasi gravèrent ces mots sur les tableaux où sont inscrits les noms des 13 266 victimes identifiées. Les Juifs sont restés eux-mêmes, seuls les barbares ont changé.

[79](#)À Iasi s'est accomplie la volonté de Mihai Antonescu, exprimée de façon claire lors de l'entrée en guerre de la Roumanie : « J'ignore combien de siècles il faudra à la nation roumaine pour trouver la liberté d'action totale, la possibilité de la purification ethnique et du redressement national... Nous vivons un temps où nous sommes maîtres sur notre territoire. Mettons-le à profit. S'il le faut, tirez au fusil-mitrailleur. Il m'est indifférent que l'Histoire nous considère comme des barbares [\[51\]](#) [\[51\]](#)Mihai Antonescu, *Pentru Basarabia si Bucovina, indrumari date...* »

[80](#)Les Roumains qui mirent en scène, planifièrent, préparèrent et réalisèrent le pogrom de Iasi et les « trains de la mort » étaient des barbares. Lors du pogrom de Iasi, acte a été pris du divorce entre les Juifs roumains et l'État roumain, entre la Roumanie et ces Juifs qui n'avaient jamais eu d'autre foyer spirituel et culturel que Bucarest.

[81](#)Il nous faut espérer que les prochaines éditions d'*Une histoire sincère du peuple roumain* [\[52\]](#) [\[52\]](#)Allusion au livre de Florin Constantiniu, *O istorie sincera a...* feront toute leur place au pogrom de Iasi et à sa signification pour l'histoire de ce peuple.

.Notes

- [\[1\]](#)
Il s'agit de la traduction de l'article de Jean Ancel « Responsabilitatea... », in George Voicu (éd.), *Pogromul de la Iasi, 28-30 iunie 1941, prologul Holocaustaului din Romania*, Bucarest, Polirom, 2006, p. 43-61.
- [\[3\]](#)
Intervention personnelle du colonel Constantin Lupu auprès du général Antonescu pour se plaindre d'avoir été démis de ses fonctions malgré sa loyale exécution des ordres reçus, Archives d'État, Bucarest, fonds Présidence du Conseil des ministres, dossier 247/41, f. 10, 25 juillet 1941.
- [\[4\]](#)
Nous n'avions jamais affirmé, jusqu'à la découverte, en juillet 1996, de l'instruction secrète donnée par lui en ce sens, que Ion Antonescu ait ordonné lui-même le pogrom contre les Juifs de Iasi.
- [\[5\]](#)
Sténographie de la réunion du Conseil des ministres du 5 septembre 1941. C'est nous qui soulignons. Voir Lya Benjamin (éd.), *Fédération des Communautés juives de Roumanie*,

Problema evreiasca in stenogramele Consiliului de Ministri (« Le problème juif dans les sténographies du Conseil des ministres »), Bucarest, Hasefer, 1996, p. 299.

- [\[6\]](#)
Compte-rendu de l'appel téléphonique du préfet de Iasi, le colonel Dumitru Captaru, portant à la connaissance du ministère de l'Intérieur (à Bucarest) l'ordre donné par Mihai Antonescu d'évacuer tous les Juifs de la ville, et demandant que des dispositions soient prises pour l'aider à exécuter cet ordre (Archives du ministère de l'Intérieur, dossier 40010, volume 89, p. 478, 29 juin 1941 ; une copie du document se trouve aux archives du USHMM à Washington ; USHMM/RG 25004M, microfilm 36).
- [\[7\]](#)
Planul pentru inlaturarea elementului iudaic de pe teritoriul basarabean, aflat inca sub stapanire sovietica, prin organizarea de echipe care vor devansa trupele romane (« Plan visant à écarter l'élément juif du territoire bessarabien, encore sous domination soviétique, par l'organisation d'équipes qui devanceront les troupes roumaines »), Archives du ministère de la Défense nationale, collection de la 4e Armée, r. 781, f° 0145-0146.
- [\[8\]](#)
Cité dans le réquisitoire prononcé contre Constantin Popoiu, chef de la légion de gendarmerie d'Orha, contre l'adjudant Eftimie Vasile, secrétaire de la légion, et contre d'autres gradés. Voir Jean Ancel (éd.), *Documents Concerning the Fate of Romanian Jewry during the Holocaust*, Jérusalem, Beate Klarsfeld Foundation, 1986, VI, n° 41 et n° 43, p. 444-445.
- [\[9\]](#)
Ordre confidentiel et personnel du président du Conseil des ministres au chef du Grand État-Major de l'armée roumaine, le général Ilie Steflea, le 19 juin 1941. C'est nous qui soulignons. Voir : Matias Carp, *Cartea neagra. Suferintele evreilor din Romania in timpul dictaturii fasciste, 1940-1944*, vol. II-A, *Pogromul de la Iasi* (« Le pogrom de Iasi »), Bucarest, 1948, p. 39 (cet ouvrage est paru en français sous le titre *Cartea Neagra. Le Livre noir de la destruction des Juifs de Roumanie 1940-1944*, traduit du roumain, annoté et présenté par Alexandra Laignel-Lavastine, Denoël, 2009).
- [\[10\]](#)
Ordre de la direction de la Sécurité (Direction générale de la police) à l'inspection régionale de la police de Iasi, 27 juin 1941, Archives du ministère de l'Intérieur, dossier 40010, vol. 8, p. 283, microfilm 36, USHMM. C'est nous qui soulignons.
- [\[11\]](#)
Le rapport de M. Braunstein (un des dirigeants de la communauté juive de Iasi) sur le pogrom de Iasi fut transmis au président de la Fédération des unions de communautés le 8 février 1945. Voir Jean Ancel, *Documents, op. cit.*, VI, n° 9, p. 42.
- [\[12\]](#)
Déposition de Traian Borcescu, ancien chef du secrétariat du SSI, le 12 novembre 1945. Voir Carp, *Cartea neagra, op. cit.*
- [\[13\]](#)
Déposition de Constantin Lupu devant le tribunal de Bucarest lors du procès des accusés du pogrom de Iasi, le 14 juin 1948. Voir Archives du ministère de l'Intérieur, dossier 108233, vol. 27, p. 489.

- [\[14\]](#)
Déposition de l'inspecteur adjoint des services de sécurité à Iasi, Matei Cosma, devant le procureur du tribunal du peuple de Bucarest, le 16 février 1946. *Ibid.*, vol. 26, p. 76-77 (USHMM, microfilm 48).
- [\[15\]](#)
Déposition du lieutenant Ioan Aburel devant le procureur du tribunal du peuple, 1er décembre 1945, *ibid.*, vol. 24, p. 62b (USHMM, microfilm 47).
- [\[16\]](#)
Carp, *Cartea neagra, op. cit.*, II, p. 21.
- [\[17\]](#)
Déposition du vice-président de la communauté juive, Avram Hahamu, devant le tribunal du peuple, le 2 mars 1945. Voir *ibid.*, p. 66.
- [\[18\]](#)
Déposition de Gheorghe Leahu devant le tribunal du peuple de Bucarest le 29 octobre 1945. Archives du ministère de l'Intérieur, dossier 108233, vol. 26, p. 86 (USHMM, microfilm 48).
- [\[19\]](#)
Procès-verbal de la confrontation entre le général Stavrescu, le général Leoveanu et le colonel Lupu devant le Tribunal spécial pour le jugement des criminels de guerre, juillet 1945, *ibid.*, vol. 27, p. 9.
- [\[20\]](#)
Rapport Braunstein (voir note 11), p. 35.
- [\[21\]](#)
Extrait de la déposition d'Avram Hahamu, vice-président de la communauté juive, devant l'accusateur public, le 2 mars 1945. Voir Carp, *Cartea neagra, op. cit.*, II, n° 16, p. 66.
- [\[22\]](#)
Déposition du commissaire de police Gratian Spranceana devant le Tribunal spécial pour le jugement des criminels de guerre de Iasi, 19 juillet 1945. Archives du ministère de l'Intérieur, dossier 108233, vol. 26, p. 29 ; copies dans Carp, *Cartea neagra, op. cit.*, II, n° 18, p. 67.
- [\[23\]](#)
Compte rendu du rapport téléphonique fait par l'inspecteur Gioseanu au directeur de la Sécurité à Bucarest, le 29 juin 1941 à 9 h 30. *Ibid.*, dossier 40 000, vol. 89, p. 214 (USHMM, microfilm 35).
- [\[24\]](#)
Déposition de l'inspecteur adjoint de la sécurité Matei Cosma devant le tribunal du peuple de Bucarest, 15 février 1945, *ibid.*, vol. 26, p. 72-73b.
- [\[25\]](#)
Procesul Marei Tradari Nationale (« Le procès pour haute trahison nationale »), Bucarest, Editura Eminescu, 1946, p. 65.
- [\[26\]](#)
Déposition du colonel Lupu devant le Tribunal spécial pour juger les criminels de guerre, 12 mars 1945. Archives du ministère de l'Intérieur, dossier 108233, vol. 29, p. 6 (USHMM, microfilm 48).

- [\[27\]](#)
Voir Jean Ancel, *Contributii la Istoria Romaniei. Problema evreiasca 1933-1944* (« Contributions à l'histoire de la Roumanie. Le problème juif 1933-1944 »), vol. II, 1re partie, chapitre 27, Bucarest, Hasefer, 2001.
- [\[28\]](#)
Mémoire en défense du colonel Chirilovici, chef de la police de Iasi, devant le Tribunal du peuple, 20 février 1945, Archives du ministère de l'Intérieur, dossier 108233, vol. 37, p. 36 (USHMM, microfilm 43).
- [\[29\]](#)
Sur les crimes de Florin Ghineraru, voir *Actul de acuzare, rechizitoriile si replica acuzarii in procesul primului lot de criminali de razboi* (« Acte d'accusation, réquisitions et réponse aux accusations lors du procès du premier groupe de criminels de guerre »), Bucarest, Editura Apararii Patriotice, 1945, p. 95-96.
- [\[30\]](#)
Déclaration de l'avocat Carol Grosman à la police de Iasi, sans date (1945), Archives du ministère de l'Intérieur, dossier 108233, vol. 34, p. 28.
- [\[31\]](#)
Un rezumat al malscrului din 29 iunie 1941, dupa marturii, pe cartiere si pe zile premergatoare si pregatitoare ale pogromului (« Un résumé du massacre du 29 juin 1941, d'après des témoignages, pour chaque quartier et pour chaque jour qui a précédé et préparé le pogrom »), publication anonyme rédigée par des intellectuels de la communauté juive de Iasi et transmise à la fin de 1944 à la police de Iasi, qui ouvrit une enquête. Aucun exemplaire n'en a été retrouvé à ce jour. Voir *ibidem*, vol. 41, p. 340 (SHMM, microfilm 47).
- [\[32\]](#)
Un récapitulatif détaillé des actes commis par les militaires, policiers, gendarmes, Légionnaires ou simples citoyens figure dans l'acte d'accusation du procès du pogrom de Iasi en juin 1948. Voir Ancel, *Documents, op. cit.*, VI, p. 384-399.
- [\[33\]](#)
Témoignage de Clara Scheinfeld (secrétaire de la Communauté), 28 mars 1959, dans Ancel, *Documents, op. cit.*, VIII, n° 441, p. 569.
- [\[34\]](#)
Deuxième rapport de M. Braunstein sur la situation des Juifs de Iasi entre le 29 juin 1941 et août 1944, février 1945, *ibid.*, n° 3, p. 44.
- [\[35\]](#)
Situation des Juifs en Roumanie (1940-1944), Bucarest, 1946, p. 20 ; copie dans Ancel, *Documents, op. cit.*, VIII, n° 424, p. 497.
- [\[36\]](#)
Actul de acuzare, op. cit., p. 374. Le tribunal de Bucarest, jugeant en juin 1949 Petre Martinescu, assassin et brigand de droit commun, établit qu'il y eut à Iasi environ 10 000 meurtres de Juifs « avec tortures, violences et pillages », et non pas forcément par exécution ou asphyxie. Voir sentence 1711 du tribunal pénal de Bucarest, 22 juin 1949, Archives du ministère de l'Intérieur, dossier 108233, vol. 99, p. 356 (USHMM, microfilm 46).
- [\[37\]](#)

Déclaration d'Aristide Rauch devant le tribunal du peuple, 1er mai 1945, Archives du ministère de l'Intérieur, dossier 108233, vol. 30, p. 84 (USHMM, microfilm 48). Rauch fut le premier à établir, sur la base de recensements, que le « train de la mort » pour Calarasi, dans lequel lui-même avait pris place, comptait entre 50 et 60 wagons et qu'avaient péri, dans ce seul convoi, environ 5 000 Juifs (*ibidem*). Il ressort par ailleurs de l'un des documents ayant échappé sur le moment à la falsification que les Juifs arrêtés furent entassés dans cinquante wagons stationnés en gare de Iasi pour être acheminés jusqu'à Roman via Pascani. Voir : *Raport de informatie al Directiei Generale a Politiei* (« Rapport d'information de la direction générale de la police »), 29 juin 1941, 23 heures 20, *ibidem*, dossier 40010, vol. 85, p. 201 (USHMM, microfilm 36). Dans d'autres documents, le nombre des wagons est « ramené » à 36, 34, voire 33.

- [\[38\]](#)
Deuxième rapport Braunstein (voir note 33), dans Ancel, *Documents, op. cit.*, VIII, p. 49. Ce nombre était connu, après la guerre, de certains membres du comité de la communauté juive. Voir la déposition de Jean Sigler devant le Tribunal du peuple, affirmant que quelque 14 000 Juifs avaient été victimes du pogrom, 18 avril 1945, Archives du ministère de l'Intérieur, dossier 108233, vol. 29, p. 21 (USHMM, microfilm 48).
- [\[39\]](#)
Raport al Centrului Informativ Iasi al SSI despre numarul evreilor morti in pogrom (« Rapport du centre d'informations de Iasi du SSI sur le nombre de Juifs morts au cours du pogrom »), 23 juillet 1943, Conseil de la sécurité d'État, fonds documentaire, dossier 3041, p. 327 ; copie USHMM/RG – 25004M, microfilm 115. Voir aussi Cristian Troncota, *Eugen Cristescu, asul serviciilor secrete romanesti* (« Eugen Cristescu, l'as des services secrets roumains »), Bucarest, Editura Roza Vanturilor, 1997, p. 118-119.
- [\[40\]](#)
Nicolae Ceausescu, *Romania pe drumul construirii societatii socialiste multilateral dezvoltate* (« La Roumanie sur la voie de la construction de la société socialiste multilatéralement développée »), Bucarest, Editura Politica, 1975, vol. 11, p. 570.
- [\[41\]](#)
Aurel Karetki et Maria Covaci, *Zile insangerate la Iasi, 1941* (« Jours sanglants à Iasi, 1941 »), Bucarest, Editura Politica, 1978, p. 43. Les intellectuels juifs de Iasi qui ont, de leur côté, rassemblé des témoignages et élaboré un « résumé du pogrom du 29 juin 1941 », soulignent en préambule que la ville comptait en 1937 plus de 110 000 habitants, dont plus de 50 000 Juifs : voir *Jurnalul pogromului* (« Journal du pogrom »), sans date, adressé à la Police de Iasi à la fin de 1944, Archives du ministère de l'Intérieur, dossier 108233, vol. 41, p. 330 (USHMM, microfilm 43).
- [\[42\]](#)
Centrale des Juifs de Roumanie, *Breviarul statistic al populatiei evreesti din Romania* (« Abrégé statistique de la population juive de Roumanie »), Bucarest, 1943, p. 29 (copie in Ancel, *Documents, op. cit.*, I, p. 307).
- [\[43\]](#)
Le chef de la Ire section de l'État-Major général, le colonel Ion Georgescu, au cabinet militaire du Conducator de la présidence du Conseil des ministres : rapport relatif à l'organisation et à la direction du travail obligatoire des Juifs âgés de 18 à 50 ans, 8

novembre 1941, Archives d'État, présidence du Conseil des ministres, collection du Cabinet, dossier 86/1941, p. 25.

- [\[44\]](#)
Rapport n° 24269 de l'Inspection régionale de la police de Iasi à l'Inspection générale de la police à Bucarest (copie), 6 octobre 1942, Archives du ministère de l'Intérieur, dossier 40010, vol. 114, p. 200 (USHMM, microfilm 35).
- [\[45\]](#)
Rapport de l'ambassadeur de France à Bucarest, Jacques Truelle, au ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Vichy, 4 juillet 1941. C'est nous qui soulignons. Voir : Archives de Yad Vashem, collection Roumanie 011/86-87 (p. 52b dans l'original).
- [\[46\]](#)
Rapport de l'ambassadeur des États-Unis à Bucarest au Département d'État à Washington, 19 août 1941, in Ancel, *Documents, op. cit.*, III, n° 23, p. 32-34.
- [\[47\]](#)
Annexe n° 1 au rapport de l'ambassadeur des États-Unis du 19 août 1941, *ibid.*, III, n° 24, p. 44.
- [\[48\]](#)
Note de Hodenberg, du département des conseillers militaires du Commandement supérieur de la Wehrmacht (OKH), Berlin, 15 septembre 1941, Documents du ministère des Affaires étrangères allemand, 790200-790201.
- [\[49\]](#)
Déposition de Traian Borcescu, ancien chef du secrétariat du SSI, 12 novembre 1945. Voir Carp, *Cartea neagra, op. cit.*, II, p. 50-51.
- [\[50\]](#)
Buletinul informativ saptaminal despre activitatea din zilele 28 iunie-5 iulie 1941 (« Bulletin d'information hebdomadaire sur l'activité du 29 juin au 5 juillet 1941 »), collection de bulletins d'information des tribunaux militaires des années 1941-1942 (copie), Archives du ministère de l'Intérieur, dossier 40010, vol. 114, p. 227-228, 231. C'est nous qui soulignons. Ces bulletins furent diffusés par le parquet militaire, à l'instar de ceux élaborés par le ministère de la Justice et transmis à Ion Antonescu, à partir du 16 avril 1941. Ils comportaient obligatoirement des informations sur l'ordre et la sécurité intérieures, les menées politiques subversives, le « mouvement juif », les minorités et les sectes chrétiennes, l'état des esprits dans l'armée, dans la fonction publique, dans le secteur privé, dans le monde ouvrier et dans la population en général.
- [\[51\]](#)
Mihai Antonescu, *Pentru Basarabia si Bucovina, indrumari date administratiei dezrobitoare* (« Pour la Bessarabie et la Bucovine, directives données à l'administration libératrice »), Bucarest, 1941, p. 60-61.
- [\[52\]](#)
Allusion au livre de Florin Constantiniu, *O istorie sincera a poporului roman*, Bucarest, Univers Enciclopedic, 1997.